

LE JOURNAL DE QUEBEC.

Se publie les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, par AUGUSTIN COTE' et JOSEPH CAUCHON, avocats, rédacteurs et éditeurs-propriétaires. Bureau no. 1, rue La Montagne, Haute-ville, où l'on s'abonne et où toutes correspondances, doivent être adressées franchises de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont : à Montréal, M. LEPROUON, libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste Deschambault, M. PAGE, menuisier; Saint-Pierre les Bocquets, M. le maître de Poste; Sainte-Geneviève de Batiscan, M. AL. FILTEAU, notaire; Lotbinière, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste Saint-Thomas, M. le capit. DUPUIS; L'Islet, M. le Maître de Poste; Saint-Jean Port-Joli, M. le lieutenant-colonel FRANKER; Sainte-Anne la Pocatière, R. PLUZE, écuyer; Rivière-Québec, M. THOS. CHAPUIS, notaire; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste; Saint-Hyacinthe, Messire Tétrou, professeur de rhétorique.

QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE.

Deuxième lettre de M. l'évêque de Langres, à M. le duc de Broglie..

Langres, le 20 avril 1844.

Monsieur le duc,

On a dit que les amendements faits par la commission au projet de loi de M. Villemain étaient insignifiants : nous sommes loin d'admettre ce jugement sans restriction, et nous avons besoin de faire ici une distinction essentielle.

Il est bien vrai que, en ce qui concerne la liberté d'enseignement telle qu'elle est due tout entière aux établissements privés, les amendements de la commission sont tout-à-fait sans portée, puisque le monopole est maintenu avec tous ses prescriptions préalables, avec toutes ses conditions rigoureusement exclusives, et puisque, d'après la commission comme d'après le ministre, il ouvrirait et fermerait à son gré aux institutions particulières les sources de la vie. Bien loin donc que la liberté d'enseignement soit accordée par les amendements, elle est positivement refusée; nous verrons plus tard en quels termes et d'après quels motifs ce refus est exprimé. Qu'il nous suffise aujourd'hui de constater que sur ce point majeur, et le premier de tous, il n'y a rien d'obtenu.

Mais il n'en est pas ainsi de l'instruction publique. En appliquant à l'enseignement donné par l'État quelques-unes des dispositions indûment proposées par la commission pour les établissements particuliers, on y trouve au moins déjà les germes d'une loi sérieuse.

Ainsi (art. 5), le comité spécial proposé pour la délivrance des certificats de moralité est incomparablement plus digne de confiance que ne peuvent l'être par leur titre les maires de campagne ou même ceux des villes. Ainsi (art. 10), le jury d'examen, tel que le conçoit la commission, au lieu de ne représenter qu'une corporation décidant dans sa cause, offre au moins quelque garantie au pays, en prenant la majorité des membres en dehors du corps privilégié.

Ainsi (au même article), la nomination directe par l'évêque diocésain ou par l'autorité consistoriale, de l'ecclésiastique catholique ou du ministre dissident qui doit faire partie du jury d'examen, établit au moins la distinction des deux pouvoirs et contredit cette maxime impie, que les prêtres ne sont que des fonctionnaires publics.

Ainsi enfin (art. 12), les limites posées à la matière des examens, quoique beaucoup trop vagues encore, laissent au moins entrevoir que l'on a compris combien il est impossible et dangereux, même pour l'instruction publique, que ces programmes soient laissés à l'arbitraire de ministres ou de membres du conseil royal, qui, pouvant être choisis sans aucun égard à leurs croyances et à leurs systèmes, n'offrent absolument sur ce point, pour l'avenir, aucune garantie quelle qu'elle soit.

L'art. 69 veut que l'instruction publique soit soustraite à l'arbitraire du pouvoir administratif et réglée par une loi. M. Villemain n'a eu aucun égard à ce premier point. Il a laissé son Université franchement libre de toute dépendance légale; et transposant par un contre-sens inconstitutionnel les termes de la Charte, il a réglé par une loi l'enseignement privé qui doit être entièrement libre, et a donné la liberté entière à l'instruction publique qui doit être réglée par la loi. Vous, Monseigneur le duc, sans précisément remettre ces deux points à leur vraie place, vous posez au moins quelques principes qui pourraient entrer avantageusement dans la composition de la loi à laquelle la Charte veut que soit soumise l'instruction donnée par l'État; et c'est en cela, et en cela seulement, que les amendements de la commission ont sérieusement amélioré le projet. Mais, comme malheureusement vous

avez conservé dans tout le travail un élément d'absolutisme entièrement opposé à tout le système, il en résulte de toutes parts des répulsions violentes et des impossibilités insurmontables.

Vous vous en êtes aperçu vous-même, Monsieur le duc. Dans la série si franche et si lumineuse de vos raisonnements, vous avez avoué qu'il n'y avait pas de réponse : vous avez reconnu et signalé dans votre projet des difficultés théoriquement insolubles. Certes on a droit de se demander comment un esprit si élevé a pu se décider à poursuivre une voie où il voyait clairement qu'on marchait à l'absurde. Vous avez cru échapper à ces difficultés théoriquement insolubles, en prétendant que pratiquement elles ne l'étaient pas. Il est bien sûr que tout est possible pratiquement en ce genre. On peut pratiquement commettre des folies et des crimes, mais alors, pratiquement aussi et théoriquement, on est condamné par la raison et la vertu. Quand dans une loi il se rencontre des difficultés théoriquement insolubles, c'est qu'elles sont contraires à la raison et à la justice, et alors on ne peut y échapper pratiquement que par la violence et l'iniquité : c'est malheureusement ce qui résulterait du projet de la commission. Il est grandement à regretter, Monsieur le duc, que les préoccupations d'un parti pris ne vous aient pas permis de voir ces odieuses conséquences.

D'ailleurs, voici d'autres impossibilités que vous semblez ne pas avoir distinctement aperçues.

Impossibilité de satisfaire et de rassurer les familles vraiment religieuses; impossibilité d'éviter d'avoir avec le clergé des débats désastreux; impossibilité de ne pas amener par le monopole la servitude de l'enseignement, et par suite tous les genres de servitude.

Après avoir dit que les collèges de l'État sont de plein droit et par la force des choses ouverts aux enfants de toutes les communions, vous reconnaissez qu'un tel régime ne peut être imposé d'autorité à personne : "Tous caractères, ajoutez-vous, ne sont pas assez fermes pour le supporter. Il est juste que les parents, s'ils en conçoivent quelques alarmes, puissent y soustraire l'objet de leur sollicitude." Et plus loin vous reprochez au projet, "de ne pas réserver aux parents le droit de faire instruire leurs enfants dans les établissements privés ou publics par des ministres de leur choix : droit précieux pour tous les parents et qui ne pourrait être refusé sans injustice."

Voilà bien encore le droit de famille mis en première ligne, et reconnu sans rival sur le point en effet le plus essentiel, sur la liberté de conscience : or, comme la conscience se mêle à tout dans l'éducation, il devrait en résulter cette conséquence naturelle, déjà tant de fois exprimée sous toutes les formes, que si les consciences sont libres, l'éducation doit l'être au même degré. Mais vous ne vouliez pas accorder la liberté à l'enseignement, et votre délicatesse ne vous permettait pas de la refuser aux consciences. Que faire donc ?

Vous nous avouez Monsieur le duc, que devant cette difficulté les avis de la commission ont été partagés, et enfin vous vous êtes arrêtés à l'idée de séparer l'éducation en deux; de distinguer l'instruction religieuse de tous les autres enseignements; de laisser pour l'une la liberté aux familles, et de tenir les autres dans les fers : tellement que les familles pourraient envoyer à leurs enfants dans les établissements publics ou privés un ecclésiastique ou un ministre à leur choix pour les instruire de leur religion. Cette idée n'a pu être conçue que par un homme de bien, et même que par un homme religieux. Mais, sans parler de son insuffisance, sans dire combien un ecclésiastique qui viendrait quelques heures dans les discours et les exemples des autres maîtres, qui devront tous comme précédemment être jetés, si l'on peut le dire, dans le moule universitaire avec obligation de soutenir à leurs examens le

panthéisme ou l'éclectisme si les examinateurs sont éclectiques ou panthéistes; sans parler de cette circonstance et de beaucoup d'autres qui laissent subsister tous les dangers pour la foi, il y a une légère difficulté dans ce projet, c'est qu'il est, sinon théoriquement, tout-à-fait inexécutable. C'est une impossibilité complète sous toutes les faces.

(A continuer.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

Conversion d'un ministre protestant et de 170 de ses co-religionnaires.—Voici un événement qui remplira de joie tous les cœurs sincèrement catholiques.

La paroisse de Saulzoir a le bonheur d'être dirigée depuis quelques années par un pasteur rempli de piété, de charité et de zèle. Déjà les exhortations et les lumières de M. Coulmont avaient ramené dans le giron de l'église un certain nombre de nos frères séparés. Mais ses travaux devaient recevoir de la providence une bénédiction plus consolante encore.

M. Petitpierre, ministre d'une subdivision de la secte évangélique, après un certain nombre de conférences avec le digne curé de Saulzoir, ne put fermer plus longtemps les yeux à la lumière qu'il cherchait de bonne foi. Avec cette noble franchise qui caractérise les cœurs droits, M. Petitpierre ne se contenta pas de reconnaître qu'il s'était trompé, il voulut ramener à la vérité ceux qui avaient eu le malheur de se fourvoyer à sa suite.

Cent soixante-dix de ses co-religionnaires ne purent résister à l'ascendant de cette parole qui combattait, avec l'ardeur de la conviction la plus profonde et la plus désintéressée, l'erreur qu'elle avait prêchée jusqu'à ce jour.

Délégué par Mgr l'archevêque, M. Philippe, vicaire-général, arriva à Saulzoir le vendredi 19 avril, et eut avec M. Petitpierre un long entretien dans lequel il put remarquer la rectitude de jugement et les dispositions sincères du ministre converti.

Le lendemain samedi, eut lieu une conférence de plus de deux heures en présence de ses disciples qui se trouvaient à Saulzoir. L'émotion produite par cette conférence ne saurait se décrire : on vit couler des larmes abondantes des yeux de la plupart des assistants. M. le vicaire-général fit observer qu'on ne devait s'engager dans une croyance qu'en toute liberté, après y avoir mûrement réfléchi et après s'y être déterminé de pleine conviction.

Fortes de leurs dispositions, les dissidents avides de se réunir à la grande famille, demandèrent à faire, le lendemain dimanche, leur profession de foi.

Le 21, après les vêpres, en présence des fidèles catholiques, M. Philippe leur adressa une exhortation qui fut reçue avec une religieuse attention. M. le vicaire-général leur expliqua clairement les différents points de la foi qu'ils demandaient à embrasser. D'accord sur tous les points, M. Petitpierre sollicita et obtint la permission d'adresser quelques paroles à ses disciples : dans cette touchante allocution, le ministre converti les félicita d'avoir été dociles à l'esprit de Dieu, qui de l'erreur les avait conduits à la vérité. Puis il prononça en son nom et au nom de ses auditeurs, l'acte solennel d'aljuration et fit sa profession de foi, adhérant en tous points à l'Église catholique, apostolique, romaine, et vouant au pape, successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ, obéissance et soumission.

Préparés par les sacrements de la pénitence et de l'Eucharistie, les nouveaux catholiques ont dû se rendre, les uns à Avesnes-lez-Aubert, les autres à Solesmes, pour recevoir l'esprit de force dans le sacrement de confirmation que leur administra Mgr l'archevêque en tournée dans ces localités.

Feuilleton.

LES MINES DE NERTSCHINSK, EN SIBÉRIE.

Au milieu d'une île située dans le golfe de Riga, en vue des côtes de la Livonie, s'élevait au commencement de ce siècle un château dont les hôtes invisibles se livraient, chaque nuit, à un genre de crime inconnu jusque là.

Parmi les nombreux navires qui sillonnaient cette partie de la mer Baltique, beaucoup, au milieu de l'obscurité, avaient fait naufrage, sans que jamais, au lever du jour, on eût aperçu les moindres traces de leur passage, sans que jamais aucun débris survécût à leur destruction.

On répandait les bruits les plus contradictoires sur les causes de ces sinistres fréquents : les uns disaient qu'une île entourée de dangereux écueils était habitée par des fantômes, espèces de cyclopes qui tuaient les matelots et s'emparaient des richesses de leurs navires; les autres, que chaque nuit des cris déchirants se faisaient entendre, et que ces cris étaient suivis de rires sataniques et des bruits de l'orgie.

L'imagination populaire avait grossi les faits et donné à la vérité une couleur surnaturelle. Le fond des choses était incontestable, et chaque jour de nouveaux naufrages venaient augmenter la terreur et la désolation.

Le commerce de Riga s'émut; les négociants en grand nombre qui armaient pour la Baltique adressèrent au gouvernement de la province une supplique dans le but de l'engager à faire une enquête sur les causes de ces désastres. Le prince de Madden, gouverneur de la Livonie, crut devoir en référer à l'empereur, et écrire lui-même à Saint-Petersbourg; mais l'importance des événements politiques d'alors paralysa l'effet de sa bonne volonté. La réponse se fit longtemps attendre.

Sur ces entrefaits, et malgré la terreur générale qui dominait même les plus hardis, le capitaine Ostronoff, de Riga,

le plus intrépide loup de mer de l'endroit, offrit d'aller explorer l'île fatale; chacun applaudit à son audace, on fit une souscription au moyen de laquelle on équipa le navire l'Espérance. Ostronoff choisit douze marins des plus audacieux, et il partit avec eux de Riga le 25 octobre 1804, accompagné par les vœux de la population reconnaissante.

Les deux premiers jours la navigation fut heureuse; mais la troisième un violent orage s'éleva vers cinq heures du soir, lorsque le navire arriva en vue de l'île. A l'entrée de la nuit, le vent ayant diminué, Ostronoff aperçut une lueur semblable à la lumière des phares. Il se dirigea de ce côté. Mais bientôt son attention s'étant fixée sur ce point lumineux, il crut remarquer qu'au lieu d'être stationnaire comme les phares et les signaux maritimes, il changeait continuellement de place, et semblait côtoyer le bord de l'île. Cette observation très-grave le frappa; il se préparait à faire changer la direction du gouvernail, lorsque le navire se mit à toucher. Il était sur un écueil.

En un instant Ostronoff fit jeter les sondes à la mer, il examina la position du navire et comprit toute la gravité du danger qu'il courait. Pendant une heure le navire fit eau de tous côtés, et bientôt il devint nécessaire de l'abandonner. Ostronoff fit mettre la chaloupe à la mer, il s'y jeta avec ses compagnons et se dirigea vers l'île. La lame était forte et l'embarcation courut de grands dangers, mais les rameurs redoublèrent de force et d'activité, et, vers 2 heures du matin, la chaloupe toucha terre. En abordant, les marins aperçurent à une grande distance un groupe d'hommes à figures sinistres qui étaient debout autour d'un grand feu, et qui semblaient attendre l'heure et l'occasion de quelque expédition nocturne.

Ostronoff, comprenant que le moment d'agir était venu, fit mettre sa petite troupe sur deux rangs et se dirigea vers cet endroit un poignard dans une main et un pistolet dans l'autre; arrivé sur les lieux, les hommes avaient disparu comme par enchantement. Cette première circonstance fit impression sur les marins qui l'accompagnaient, et il lui fal-

lut employer toute son énergie pour remonter leur courage. Après une courte harangue, il marcha vers le château qu'on disait être le repaire des fantômes de l'île. Ses murs ressemblaient à ceux d'une forteresse; une petite porte basse, presque invisible, donnait seule accès dans l'intérieur. Cette porte était fermée, les matelots reçurent l'ordre de l'enfoncer à coups de hache.

À peine dans le château avec ses compagnons, Ostronoff se vit entouré d'un grand nombre de fantômes blancs, traînant d'énormes chaînes et poussant des hurlements affreux. Sans se laisser intimider, il déchargea sur un d'eux son pistolet à bout portant; il tomba; les autres, effrayés, se dispersèrent en un instant. Ostronoff alla vers l'homme qu'il venait de frapper, ôta le drap blanc qui le couvrait, et reconnut dans ce malheureux qui gisait ensanglanté, le nommé Peters, autrefois son camarade dans un régiment de hulans, d'où il s'était fait chasser pour mauvaise conduite. Peters expira peu d'instants après sans pouvoir proférer une parole.

Ostronoff et ses compagnons parcoururent le château à la lueur d'une torche; partout un spectacle affreux, partout les traces du crime s'offrirent à leurs regards. Dans une pièce étaient les ossements humains; dans une autre de l'or, de l'argent, des marchandises, des objets précieux, débris des naufrages. Partout aussi régnait une solitude sinistre, aucun être humain ne paraissait habiter ce séjour.

Le jour commençait à naître lorsque le capitaine et ses matelots sortirent du château. La mer leur montrait dans le lointain le navire l'Espérance brisé par les flots. L'esprit encore ému par le spectacle qu'ils venaient de voir, ils montèrent dans leur chaloupe malgré la violence de la mer et s'éloignèrent à force de rames. Mais la fureur des flots augmenta, et quelques heures après l'embarcation fit naufrage. Ostronoff parvint à se soutenir sur l'eau et fut recueilli par un baleinier danois qui le ramena à Riga.

Le capitaine Ostronoff raconta tout ce qu'il avait vu. Son récit excita la curiosité publique, et le gouverneur de la pro-

Il y a une loi qui défend d'acheter des denrées dans les goëlettes et autres embarcations, avant que le propriétaire de ces effets en ait fait annoncer la vente, au son de la cloche, par un crieur public. Cette loi est injuste en ce qu'elle condamne à une amende assez considérable l'acheteur qui ne doit pas et qui ne peut pas moralement savoir si le vendeur a rempli la condition requise. Pour être équitable, pour être logique, l'amende devrait être imposée au vendeur parcequ'il sait lui-même s'il a satisfait à la loi.

Les propriétaires des rues des Fossés, du Pont, et de l'Eglise, se plaignent avec raison, qu'on a brisé ces rues par les canaux qu'on y a faits, et qu'ainsi on en a détourné le commerce. Il nous semble à nous qu'on devrait au moins se hâter de rétablir ces rues, car elles offrent un état dégoûtant.

Si nous avions une opinion à exprimer, nous dirions qu'au lieu de faire de nouveaux canaux au milieu des rues, on aurait dû relever les anciens qui se trouvent près des trottoirs; de cette manière ces rues ne seraient pas détériorées au point qu'elles le sont aujourd'hui, le passage n'en eût pas été si long-temps interrompu et le commerce y serait comme par le passé. Il est clair que les propriétaires d'un côté, auraient un plus long canal à faire pour arriver au canal public; mais ceux de l'autre côté ne se seraient pas refusés à partager avec eux cette petite dépense, et tout eût été dans l'ordre. Mais non, on a fait des canaux nouveaux, et comme les voitures chargées et autres passent toujours au milieu des rues, ils en suivent ces canaux seront bien plus vite détériorées que s'ils se trouvaient près des trottoirs; au bout de deux ou de trois années on sera obligé de rétablir ces canaux et de mettre les rues dans l'état d'ornières où elles sont aujourd'hui. Ajoutons que ces canaux, étant plus bas que le niveau de la haute mer, celle-ci poussée par le vent du nord-est doit y accumuler quantité de copeaux et de matières fangeuses, et les détériorer ainsi promptement. Alors plus souvent il faudra briser les rues. Nous croyons que, réflexion faite, on reviendra aux anciens canaux.

L'honorable A. W. Cochran a été nommé Principal temporaire de l'Institut Royal.

Robert Julian, écuyer, a été nommé assistant maître de port de Québec à la place de W. K. Rayside, écuyer, qui a résigné.

Mardi et hier, comme nous l'avons annoncé, le "Célèbre Dandy Jim" et ses aides au nombre de quatre, ont donné des concerts qui ont intéressé le public au dernier point. On ne saurait reproduire avec plus de vérité le caractère et les mœurs des malheureux nègres, de cette race infortunée, condamnée à servir de bête de somme à des semblables. Infortunés que la cupidité des blancs a rabaisés jusqu'à la brute, de ces blancs dont le soleil n'a pas noirci l'épiderme, mais dont l'intérêt a noirci le cœur et a souillé la conscience. Les chansons sont neuves, bien choisies et bien chantées, et la musique instrumentale est bien adaptée au reste. Le tout consiste en danses, chansons et musique nègres. Les caractères sont rigoureusement vrais.

Arrestation:—Des individus de Nicolet ayant à leur tête quelques uns des magistrats de l'endroit, ayant entrepris de boucher un chemin fixe par le conseil municipal de Nicolet et verbalisé, en y élevant un appentis, et des rixes sérieuses s'en étant suivies où l'on dit même que des armes à feu auraient été tirées pendant la nuit par un parti sur l'autre, des dépositions furent présentées à E. L. Pacaud, écuyer, président de la magistrature du district de Trois-Rivières, qui émana son warrant contre une demi douzaine de personnes qui furent en conséquence appréhendées, amenées à Trois-Rivières, et mises sous caution pour leur comparution à la prochaine Session de Quartier. Nous regrettons d'apprendre que la discordance a continué de se fomentier dans l'endroit et qu'il y a eu récidive de violences meurtrières. Nous regardons comme un devoir impérieux d'appeler l'attention spéciale de l'exé-

vince pensa qu'avant tout la justice devait être satisfaite; en conséquence, il expédia pour l'île des Fantômes le brick de guerre le *Vindicator*, monté par cinquante hommes de troupe et par une commission de trois membres du tribunal criminel supérieur de la province de Livonie, chargée d'instruire sur les faits qui lui étaient dénoncés. A son retour la commission fit un rapport qui servit de base à toute la procédure, auquel nous empruntons le récit suivant.

Le comte d'Ungern-Sternberg, descendant d'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Livonie, avait perdu au jeu et dans la débauche une immense fortune. Depuis quelques années, il s'était retiré dans une petite île qu'il possédait encore au milieu du golfe de Riga; avec l'aide de quelques amis, il était parvenu à y faire construire une sorte de château-fort. C'est dans ce château qu'il habitait avec vingt-cinq de ses compagnons, perdus de crimes et de vices. Chaque nuit, ces misérables allumaient sur le rivage, aux endroits les plus dangereux de la côte, des feux énormes qui se voyaient au loin, détournaient les navires et les entraînaient sur des écueils où ils faisaient naufrage. Ils s'emparaient alors des richesses que contenaient ces navires, et mettaient à mort tous les hommes de l'équipage. Pour donner à leurs crimes une couleur surnaturelle, et pour impressionner l'esprit public, ils se déguisaient en fantômes, ou se montraient aux regards des naufragés vêtus de noir et masqués. Jamais, dans le jour, ils ne sortaient de leur repaire. De loin, le château paraissait abandonné et l'île solitaire. Ces diverses circonstances avaient répandu dans la contrée, depuis trois ans, la terreur. Nul n'osait aborder dans l'île, et si quelques hardis pêcheurs avaient tenté plusieurs fois d'y pénétrer, la vue des compagnons du comte déguisés en fantômes, avait glacé leur courage.

Tel était l'état des choses, lorsque le capitaine Ostronoff entrepris l'expédition qui amena la découverte de la vérité, le jugement et la punition des coupables.

Depuis quelques années les amis du comte ignoraient sa re-

cutif à ce qui se passe à Nicolet, d'après ce qui nous est revenu la paix de l'endroit se trouve gravement compromise par ceux-mêmes qui devraient en être les gardiens; et si nous sommes bien informé, c'est grâce même à la prompt action de M. Pacaud qu'est du la sécurité qui y a régné dans l'interval.—Aurore.

On lit dans les *Mélanges* de mardi :

Dimanche après-midi eut lieu, à la cathédrale, la Bénédiction solennelle de la cloche donnée à l'église de la Providence par L. Delagrave, écuyer, commerçant de cette ville. Mgr l'évêque de Montréal fit lui-même cette cérémonie, à laquelle prenaient part messire Quiblier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, avec quelques MM. de sa maison: le concours des fidèles remplissait la nef et les galeries. Le discours de circonstance fut prononcé par M. Porlier, curé de Terrebonne, qui, tout en développant à ses nombreux auditeurs les pieuses significations de cette cérémonie, sut encore intéresser la générosité du public en faveur de l'œuvre providentielle de nos Sœurs de Charité. Il devait bien parler des bonnes œuvres, lui qui s'y dévoue si généreusement, et qui avait là, sous les yeux, une réunion de personnes éminemment distinguées par leurs largesses et noblement animées du beau zèle des institutions publiques pour le pays. Son honneur J. Viger, premier et ancien maire de Montréal, faisait avec la dame de l'hon. D. B. Viger, les honneurs de parrain et de marraine à la nouvelle cloche. Ol. Berthelot, écuyer, un des premiers bienfaiteurs de la maison de la Providence, avec madame Bourret, épouse du maire actuel de la cité; C. S. Cherrier, écuyer, avec madame Delagrave; L. Delagrave, écuyer, avec la dame de l'hon. L. H. Lafontaine, et M. Ant. Lévêque avec la dame de Ch. Bréault, écuyer, recueillaient les offrandes des fidèles. La bande de musique de la société de tempérance était aussi venue prêter son brillant concours dans cette pompeuse occasion, et le chant à l'orgue fut exécuté par le même chœur de personnes qui satisfont si bien le public aux offices de l'Archiconfrérie. Le tout se passa donc avec un ordre et une solennité vraiment dignes de la grande fête du jour.

La cloche qui vient d'être bénite est du poids de 118 livres et répond parfaitement à la note *la*; le son en est plein et très-agréable. Elle a été nommée Marie-Elisabeth-Genève; et l'insertion de ces noms, gravés sur les parois, porte aussi que c'est l'offrande que fait dame Genève Delagrave, née Normandeau, à l'asile de la Providence, avec la date et le lieu. C'était l'intention de madame la donatrice que cette offrande fut présentée et bénite pendant le beau mois de Marie; des ordres avaient été donnés en conséquence à la fondrière de M. Mears, à Londres. Ainsi les vœux et les numéros de cette bienfaitrice ont été heureusement exécutés en tout point.

—Vendredi dernier, les RR. PP. Honorat, Lagier, Léonard et Durocher sont venus à la cathédrale recevoir de Mgr de Montréal les pouvoirs et la bénédiction suivant l'usage de leur ordre, pour aller commencer, le jour de la Pentecôte, une mission dans la paroisse du Saint-Esprit.—Idem

ARRIVAGES.

26.

- ... *Houghton-le-Spring*, c. Edwards, 30 mars de Sunderland, à ordre, charbon, p. Jean Lavoie.
- ... *Kate*, c. Wallace, 5 avril de Galway, à C.-E. Levey et cie. en lest, 4 passagers, p. H. Normand.
- Barque *Ganges*, c. Blyth, 27 mars de Hull, à A. Gilmour et cie. en lest, p. M. Pepin dit Lachance.
- ... *Ann*, c. Crossman, 8 avril de Plymouth, à Chapman et cie. en lest, p. W. Amiot.
- ... *Bolivar*, c. Foran, 12 avril de Waterford, à A. Gilmour et cie. en lest, 16 passagers, p. C.-E. Turgeon.
- ... *Northumberland*, c. McKinlay, 5 avril de Grenock, à T. McCaw et cie. en lest, p. J. Brownley.
- ... *Indus*, c. Smith, 30 mars de Londres, à A. Gilmour et cie. en lest, p. J. Marcoux.
- ... *Victoria*, c. Daniel, 3 avril de Penzance, à ordre, en lest, 60 passagers, p. M. Turcot.
- ... *Pekin*, c. Esson, 27 mars de Hull, à A. Gilmour et cie. en lest, p. Gab. Lachance.
- ... *Five Sisters*, c. Lowther, 6 mars de Glasgow, à G.-B. Symes, en lest, p. I. Adam.

... *Ottawa*, c. Duffin, 28 avril de Dondres, Montréal, cargaison générale.

... *Ireland*, c. Marshall, 2 avril de Gloucester, à C.-E. Levey et cie., cargaison générale, 44 passagers, p. Hubert Fortin.

... *Burrell*, c. Forster, 4 avril de Londres, à Gillespie et cie. cargaison générale, 2 passagers de cabine et 221 d'entre-pont, p. T. Couillard Després.

... *Dispatch*, c. Walsh, 18 avril de Waterford, à C. E. Levey et cie. en lest, 76 passagers, p. W. Irvine.

... *Spermacetti*, c. Moon, 8 avril de Plymouth, à T. Curry et cie. cargaison générale, 16 passagers de cabine et 223 d'entre-pont, p. Pierre Goudreau.

... *Llan Rummy*, c. Simpson, 29 mars de Hull, à H. et E. Burstall, cargaison générale, 1 passagers de cabine et 159 d'entre-pont, p. E. Antil dit St. Jean.

... *Tweed*, c. Lakeman, 11 avril de Plymouth, à LeMesurier et cie. en lest, p. I. Marticotte.

... *Ann*, c. Black, 12 avril de New Ross, à Pemberton, en lest, 31 passagers, p. I. Forbes.

27.

... *William*, capt. Corn, 8 avril de Bordeaux, à T. C. Lee, en lest, p. F. Thivierge.

... *Eliza Ann*, capt. Johnson, 11 avril de Cork, à Le Mesurier et cie. en lest, p. J. Ruel.

... *Triton*, capt. Wakeham, 4 avril Penance à Gilmour et cie. en lest, 1 passager de la cabine p. Fabien Lemieux.

... *Lightfoot*, capt. Wilson, 4 avril de Witchaver, à G. B. Symes, en lest, p. T. Boutin.

... *Trade*, cap. Plewes, 4 avril de Dartmouth, à Le Mesurier et cie. en lest, p. P. Paquet.

... *Seabird*, capt. Lyull, 1er avril de Newcastle, à Atkinson, Osborne et cie. en lest, p. Régis Romain.

... *Pensher*, capt. Smart, 50 jours de Pambœuf à do, en lest, p. J.-Bte. Gaulin.

... *Astrea*, c. Parkin, 27 mars de Sunderland, à Atkinson, Osborne et cie. en lest, p. J.-B. Turgeon.

... *Corinna*, c. Verrill, 19 avril de Bordeaux, à Pemberton, Brothers, en lest, p. A. Royer.

... *Ambro*, c. Crossman, 10 avril d'Alger à W. Chapman et cie; p. Flavien Lemieux.

... *Ann Mills*, c. Kennedy, 24 mars de Sunderland, à ordre, en lest, p. M. Delisle.

Barque *Gironde*, c. Golightly, 8 avril de Bordeaux, T. C. Lee, en lest, p. F. Dallaire.

... *Calypto*, c. Glass, 4 avril de Dartmouth, à G.-B. Symes, en lest, 4 passagers, p. P. Curodeau.

... *George Wilkinson*, c. Brown, 10 avril de Plymouth, T.-C. Lee, en lest, p. A. Delisle.

... *Urania*, c. Clark, 19 avril de Cork, à LeMesurier et cie. en lest, 135 passagers, p. J. Smith.

... *Priscilla*, c. Taylor, 16 avril de Plymouth, à C.-E. Levey et cie. en lest, p. F. Gourdeau.

... *Susan*, c. Cousins, 6 avril de Londres, à LeMesurier et cie. en lest, p. P. Laprise.

... *Latona*, c. Dennison, 2 avril de Hull, à G. B. Symes, charbon, p. J.-F. Lamarre.

... *Silvia*, c. Pile, 1er avril de Falmouth, à C. E. Levey et cie. en lest, p. J. Pouliot.

... *Ava*, c. Symons, 10 avril de Plymouth, à T. C. Lee, en lest, p. C. Raymond.

... *Ottawa*, c. Thrift, 7 avril de Bridgewater, à H. N. Jones, brique, etc. p. J. Pouliot.

... *Ajax*, c. Clater, 8 avril de Rochefort, à LeMesurier et cie. en lest, p. P. Côté.

Navire *Wandswoorth*, c. Bryan, 18 avril de Port Glasgow, à A. Gilmour et cie. charbon, p. Cyprien Langlois.

Brick *Adelaide*, c. Foote, 28 avril de Matanzas, à J. Leslie et cie. cargaison générale, p. C. Boissell.

... *Mary & Dorothy*, c. Story, 25 mars de Sunderland, à C. E. Levey et cie. en lest, p. A. Ouellet.

... *Robert George*, c. Dixon, 16 jours de Saint-John, (Newfld.) à E. & J. E. Oliver, sel.

... *Rhodes*, c. Shiplay, 8 avril de Bordeaux, à T. C. Lee, en lest, p. P. Ballantyne.

... *Avon*, c. Doane, 30 avril d'Halifax, à H. J. Noad et cie. sucre, etc. p. Neil McNeil.

traite. De temps en temps il paraissait à Riga, à Moscou, une fois même il se rendit à Saint-Petersbourg pour faire sa cour à l'empereur, mais son séjour dans chacune de ces villes était passager et toujours entouré de mystère. On remarquait seulement que sa fortune semblait augmenter; tantôt il confiait à des banquiers une somme importante, tantôt il achetait quelque propriété considérable, tantôt il équipait pour une destination lointaine un navire chargé de denrées précieuses. Ces indices d'une fortune prompte et extraordinaire n'avaient cependant éveillé aucun soupçon.

Le comte avait une fille, objet de toutes ses pensées et de toute son affection. La jeune comtesse Olga, élevée à Moscou, loin des yeux de son père, dans une famille amie, était un modèle d'honneur et de vertu. Une beauté pleine de noblesse, une instruction solide et variée, un cœur tendre et affectueux, lui faisaient remarquer parmi toutes les jeunes filles de son âge et lui attirait tous les hommages. Parmi les jeunes gens de la ville, un seul, le comte de Labeck, avait touché son cœur, et bientôt une union désirée devait être le signal de leur bonheur. Lors de son dernier voyage à Moscou, le comte avait ramené avec lui, à son château de Livoni, sa fille chérie: la pauvre enfant se trouvait depuis quelques jours, et sans s'en douter, dans ce repaire d'assassins. Elle habitait un pavillon séparé, situé au milieu d'un jardin.

Lorsque le *Vindicator* arriva en vue de l'île, après des précautions inouïes, il débarqua le détachement qu'il avait amené, et les soldats investirent le château. La commission d'instruction commença ses opérations et découvrit les faits que nous venons de raconter.

Les magistrats procédèrent ensuite à l'arrestation du comte d'Ungern-Sternberg, à celle de sa fille et de dix de ses compagnons. Les autres avaient pris la fuite; un avait été tué. Leur procès commença aussitôt devant le tribunal criminel de Riga.

Les débats prouvèrent que, depuis cinq ans, plus de cent navires avaient péri corps et biens, sur les côtes de Livonie, et que les naufrageurs avaient vendu, dans les différents ports

de la Baltique, du golfe de Finlande et du golfe de Bothnie, pour plus de cinq millions de marchandises et d'effets naufragés. Ces circonstances expliquaient la fortune si rapide et si extraordinaire du comte, entièrement ruiné quelques années auparavant.

Après une instruction minutieuse et secrète de plus de deux mois, après l'audition et la confrontation de nombreux témoins, le tribunal criminel supérieur de la province de Livonie, séant à Riga, rendit, à la date du 14 décembre 1804, une sentence, qui condamnait le comte d'Ungern Sternberg au travail des mines de Nertschinsk, à perpétuité, confisquait ses biens au profit de l'empereur; condamnait, en outre, ses compagnons à être pendus, après avoir été fouettés de verges, et ordonnait que leurs corps seraient écartelés et leurs membres jetés en pâture aux animaux et aux oiseaux de proie.

La même sentence acquittait, comme entièrement innocente et hors de toute atteinte, la jeune comtesse Olga, fille du principal accusé.

Le sénat de Moskow, par décision du 7 janvier 1805, confirma en tous points la sentence du tribunal criminel supérieur de Riga. L'empereur, par un ukase rendu à Saint-Petersbourg, le 2 février suivant, prescrivit l'exécution de la sentence.

La jeune comtesse Olga demanda et obtint la permission d'accompagner son père et d'ensevelir sa jeunesse dans les entrailles de la terre, loin des regards des hommes.

Elle partit avec son père pour les mines de Nertschinsk.

On sait que la Russie est un des pays de l'univers les plus riches en métaux et en minéraux précieux. On y trouve en quantité le plus beau cristal de roche, la topaze, l'améthyste, le quartz, l'agate, la craie sanguine, le gypse, le marbre, le sel, le crivre, le plomb. La plus grande partie de ces richesses minérales appartient à l'empereur, qui les fait exploiter à son profit, et en tire d'énormes bénéfices. Mais, leur exploitation offrant de grands dangers, on y a ap-

... *Wm. Fell*, c. Farren, 6 avril de Workington, à G.-B. Symes, en lest, p. M. LeBel.
 ... *Hero*, c. Davison, 15 avril de Bordeaux, à ordre, en lest, D. Girard.
 ... *Britannia*, c. Sharp, 11 avril de Charente, à G. B. Symes, en lest p. D. Bouffard.
 ... *Redwing*, c. Stewart, 59 jours de Painbœuf, à ordre, en lest.
 ... *Isabella*, c. Johnson, 13 avril de Bordeaux, à ordre, en lest, p. F. Pepin dit Lachance.
 ... *Symmetry*, c. Brown, 26 mars de Sunderland, à G.-B. Symes, charbon, etc. p. P. Gédéon Audet.
 Navire *Scotland*, c. Simpson, 9 avril de Liverpool, à J. Munn, cargaison générale, p. J. Dufresne.
 Barque *Alchemist*, c. Hill, 3 avril de Falmouth, à C. E. Levey et cie. en lest, p. F. Rioux.
 ... *Trusty*, c. Oliver, 17 avril de Milford, à Le Mesurier et cie. en lest, p. N. Paradis.
 ... *Marmion*, c. Harrison, 1er avril de Londres, à W. Chapman et cie. en lest, p. C. Nollet.
 ... *Camsden*, c. Armstrong, 1er avril de Londres, à W. Chapman et cie. en lest, p. C. Charest.
 ... *Gilmour*, c. Drysdale, 27 mars de Hull, à A. Gilmour et cie. en lest, p. J. Chassée.
 ... *Victoria*, c. Young, 7 avril de Gloucester, à W. Chapman et cie. en lest, p. G. Morency.
 ... *Dahlia*, c. Hooper, 6 avril de Plymouth, à T. C. Lee, en lest, p. J. Dugas.
 ... *Nestor*, c. Smith, 6 avril de Plymouth, à C. E. Levey et cie. en lest, p. F. Bourget.
 Goëlette *Velocity*, c. Shelnut, 11 jours d'Halifax, à D. Fraser, cargaison générale.
 Brick *Maria Whitefield*, c. Wood, 25 mars de Sunderland, à G. B. Symes, charbon, p. J. B. Talbot.
 ... *Congress*, c. Sewell, 8 avril de Maryport, à ordre, en lest, p. N. Forgués.
 ... *Kingston*, c. Curry, 8 avril de Bordeaux, à Pemberton en lest, p. G. Fournier.
 ... 574, c. Stubbs, 15 avril de Rochefort, à ordre, en lest, p. J. Tremblay.
 ... *Cornwalls*, c. Davis, 20 avril de Waterford, à Le Mesurier et cie. et lest.
 Barque *Dependant*, c. Merchant, 6 avril de Bridgewater, à Gillespie et cie. fer, p. L. Asselin.
 ... *Europe*, c. Gubb, 1er avril de Londres, à C. E. Levey et cie. en lest, p. P. Bouchard.
 ... *Cornwall*, c. Richards, 6 avril de Falmouth, à T. Curry et cie. en lest, p. P. Descombe.
 ... *Hercules*, c. Lightfoot, 1er avril de Londres, à ordre, en lest, p. P. Normand.
 ... *British Hero*, c. McGibra, 21 mars de Newcastle, à A. Shaw, cargaison générale, p. P. Toussaint.
 ... *St. George*, c. Paol, 6 avril de Liverpool, à G. B. Symes, en lest, p. L. Godbout.
 Navire *Marchioness of Queensbury*, c. McCallum, 4 avril de Leith, à A. Gilmour et cie. charbon, p. F. J. Audet.
 Goëlette *Forrestall*, c. Butler, 25 avril de Waterford, à Pemberton, en lest, p. A. Phaucas dit Raymond.
 28.
 Navire *Dolphine*, c. Sullivan, 12 avril de Newry, à C. E. Levey et cie. en lest, p. E. Chevalier.
 Barque *Bridget*, c. Knox, 22 avril de Dublin, à T. Curry et cie. en lest, p. E. Genot.
 ... *Four Sisters*, c. Stammers, 19 avril de Cork, à Le Mesurier et cie. en lest, 66 passagers, p. I. Silvestre.
 ... *Eagle*, c. Kerr, 17 avril de Liverpool, à J. Munn, cargaison générale, p. C. Pouliot.
 ... *Fastid*, c. Westland, 6 avril de Port Glasgow, à A. Gilmour et cie. charbon, etc., p. M. Morin.
 ... *Idea*, c. Askey, 6 avril de Cork, à W. Price et cie. en lest, p. A. Chamberland.
 ... *Pons Elii*, c. Huldie, 13 avril de Youghal, à Pemberton, en lest, 20 passagers, p. J. Bourgette.
 ... *Apollo*, c. Walker, 3 avril de Dundee, à J. G. Heath et cie. cargaison générale pour Montréal, 51 passagers de cale, p.
 Brick *Undoubted*, c. Miller, 6 avril de Portsmouth, à W. Chapman et cie. en lest, p. F. Caron.
 ... *Barron*, c. Hall, 25 mars de Sunderland, à Le Mesu-

rier et cie. charbon, 73 passagers, p. P. Langlois.
 ... *Jane Avery*, c. Tate, 29 mars de Newcastle, à G. B. Symes, charbon, 57 passagers, p. X. Menard.
 ... *Don*, c. O'Brien, 18 avril de Waterford, à Le Mesurier et cie. en lest, p.
 Goëlette *Queen Victoria*, c. Babin, 20 jours d'Halifax, cargaison générale pour Montréal, 59 passagers de cale.
 Brick *Thoburn*, c. Gray, 25 mars de Newcastle, à Ryan Brothers, cargaison générale, p. C. Dion.
 Bark *Acadian*, c. Younger, 6 avril de Liverpool, à H. W. Welch, cargaison générale, p. J. Dandurand.
 ... *Tottenham*, c. Evans, 6 avril de New Ross, à A. Gilmour et cie. cargaison générale, p. M. Caron.
 Ship *Constrooke*, c. Finlay, 11 avril de Liverpool, à T. C. Lee, sel, p. H. Gauthier.
 Brick *Governor*, c. Gorman, 17 avril de Limerick, à A. Gilmour et cie. en lest, 187 passagers, p. J. B. Hasselin.
 ... *Bolton*, c. Newham, 30 mars de Newcastle, à Atkinson et cie. charbon et vitres, p. J. Lapointe.
 ... *Truant*, c. Lewis, 10 avril de Liverpool, à G. B. Symes, cargaison générale, pour Montréal, p. A. Pelletier.
 Barque *Ninian*, Fittock, 16 avril de Limerick, à Atkinson et cie. en lest, 104 passagers, p. L. Tremblay.
 ... *Sovereign*, c. Broomhead, 16 avril de Newport, H. E. Scott, charbon, p. H. Raymond.
 ... *Alexander*, c. Liddell, 4 avril de Londres, à Le Mesurier et cie. en lest, p. J. Pelletier.
 Navire *Mersey*, c. Gortley, 20 avril de Dublin, à E. & J. Oliver, cargaison générale, 446 passagers, p. G. Audet dit Lapointe.
 Brick *Triton*, c. Rees, 7 avril de Cardigan, à Pemberton, en lest, 75 passagers, p. J.-B. Caron.
 ... *Admiral*, Steer, 19 avril de Bordeaux, à Le Mesurier et cie. en lest J.-B. Ross.
 Brick *Philippa*, c. Burrows, 8 avril de Cuba, à J. W. Leaycraft, melasses, etc., p. N. Clavel.
 29.
 Navire *Conqueror*, c. McAuley de Belfast, à G. H. Parke et cie. 571 passagers, p. J. Derosier.
 Barque *Try Again*, c. Heacock de Cork, à Le Mesurier et cie. en lest, p. J. Itzweire.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

Séance de lundi, 27 mai 1844.

Il est résolu, sur motion de J. P. Rhéaume écuyer, secondé par F. X. Garneau écér.
 Que les remerciements de la société soient votés à J. B. Meilleur, écuyer, surintendant de l'éducation, pour le don qu'il lui a fait d'une Grammaire anglaise et de "A treatise on the pronunciation of the French language," deux ouvrages dont il est l'auteur.

Vraie copie.

Aug. Gauthier Jr, Secrétaire.

M. le capt. J. B. Couillard Dupuis est agent pour le *Journal de Québec* dans la paroisse de Saint Thomas.

Accidents. Deux jeunes garçons de la Prairie étant allés pour puiser de l'eau dans un canot où se trouvait une barrique, l'embarcation chavira, et l'un d'eux, nommé Jodoin, âgé de 17 ans, disparut sous l'eau pour ne plus reparaitre. Son compagnon se crampona au canot et fut sauvé. Le corps de Jodoin n'a pas été retrouvé.

Hier après midi un jeune homme du nom de Consigny, âgé de 15 ans, s'est noyé en pêchant dans le fleuve, à l'embouchure du canal Lachine. Le corps a été retrouvé le soir.—*Minerva*.

Variétés.

Un Aigle à Paris.—Un événement assez extraordinaire avait attiré samedi une grande foule en face de la caserne de la rue Mouffetard, occupée par la garde municipale. Un aigle noir, d'une grande taille, de s'abattre magistrement sur le toit de la caserne où il est resté quelques instants paisible. Pendant que tout s'agitait autour de lui et

qu'un officier cherchait un fusil pour l'abattre, le royal oiseau s'est envolé, mais il est descendu dans une des cours qui est fort spacieuse, et a fondu sur un jeune chien qu'il a enlevé dans ses serres. En ce moment, les gardes municipaux arrivaient de toutes parts et se mirent à crier à la vue de ce spectacle étrange.

Cette clameur effraya l'aigle, et, pour laisser plus de rapidité à son vol, il lâcha le chien, qui retomba dans la cour à peu près de la hauteur du toit. L'aigle lui avait enfoncé ses serres dans le cou, et il était déjà mort.

Un adjudant de la caserne a été de suite au Jardin-des-Plantes, pour savoir si cet oiseau n'en était pas échappé; mais on lui a répondu que non, et la seule conjecture qu'on puisse faire, c'est qu'il appartenait à quelque château des environs de Paris, ou à une ménagerie, et qu'il aura trouvé le moyen de s'envoler.

Noble trait d'un homme du peuple.—Un des soirs de la semaine dernière, plusieurs personnes passant vers minuit sur le pont Neuf aperçurent une jeune fille qui avait escaladé le parapet et allait se jeter dans la Seine; on fut assez heureux pour la retenir par ses vêtements, et on parvint à la retirer de la situation dangereuse où elle se trouvait. Aux questions qui lui furent adressées, la malheureuse répondit qu'elle était couturière, mais que sa maîtresse, n'ayant plus d'ouvrage à lui donner, l'avait congédiée. et qu'alors, sans ressources, sans asile, elle avait pris la résolution de mettre fin à ses jours. Une foule assez considérable s'était amassée et formait le cercle autour de la jeune fille pendant qu'elle faisait ce triste récit.

Tout-à-coup un homme en blouse qui avait tout entendu, fend la foule, s'approche de l'ouvrière et lui prend la main: "Vous n'avez pas d'asile, vous êtes sans ressource; vous voulez travailler, n'est-ce pas? Eh bien! venez avec moi; voici ma femme qui travaille aussi, et qui partagera avec vous son ouvrage. Nous ne sommes pas riches, mais vous ne mourrez pas de faim: il y a un matelas de trop à notre lit, nous vous le donnerons."

On pensa bien que l'offre si franche, si généreuse de cet ouvrier fut aussitôt acceptée; une minute après il s'éloignait emmenant sa femme et la jeune fille qui venait d'échapper si heureusement à la mort. La foule les conduisit jusqu'à la rue Dauphine et salua la belle action dont elle venait d'être témoin de ses applaudissements unanimes.

—Le tirage quotidien de tous les journaux de Paris ensemble s'élève à 90,900 exemplaires, sur lesquelles 52,600 sont remis à la poste pour les départements; les 38,300 autres sont distribués dans Paris.

—L'état-major général de l'armée se compose aujourd'hui comme il suit; 9 maréchaux de France, 79 lieutenants-généraux en activité, 157 maréchaux-de-camp en activité, 52 lieutenants-généraux en disponibilité, 86 maréchaux-de-camp en disponibilité.—252 officiers-généraux.

On compte en outre: 62 lieutenants-généraux en retraite, 190 maréchaux-de-camp en retraite.—252 officiers-généraux.

DÉCÈS—Le 3 mai, à l'âge de 76 ans, M. le capitaine Maréchal, de la paroisse Saint-Laurent, de l'Isle d'Orléans.

A Montréal vendredi dernier, le 24 du courant, à 4½ du matin, dame Marie-Reine Harnois, épouse de M. Ludger Duvernay, propriétaire de la *Minerve*, âgée de 44 ans.

A Montréal le 25, dame Lucinda Learer, veuve de M. Samuel Frost, âgée de 64 ans.

A Berthier, le 25, Joseph Lefèvre écér, capitaine de milice âgé de 59 ans, à la suite d'une maladie de deux mois, supportée avec patience, laissant une épouse et un grand cercle de parents et d'amis pour déplorer sa perte. Le capitaine Lefèvre était marchand de Berthier et de Ste. Elisabeth; il avait par son travail su s'acquies une grande fortune et c'est sous le poids de ses travaux constants qu'il a succombé. M. Lefèvre, avant sa mort, avait érigé une superbe bâtisse sur la rive de l'Assomption, dans laquelle il devait aller demeurer, tout prochainement, pour se retirer des affaires.—Com. muniqué.

pliqué, depuis longues années, les condamnés. C'est là qu'ils subissent leur peine, employés aux travaux forcés des mines, de même que les forçats de nos bagnes sont employés aux travaux de nos ports et de nos arsenaux.

Les mines de la Sibirie sont spécialement affectées aux condamnés de tous genres, comme étant les plus éloignées du centre de l'empire. Les prisonniers d'Etat et les condamnés politiques habitent les mines qui avoisinent Tobolsk; les assassins, les faussaires, les voleurs et les autres malfaiteurs de cette nature sont renfermés dans les mines de Nertschinsk, les plus pernicieuses de toutes.

Nertschinsk est une petite ville située à l'extrémité de la Sibirie, sur les frontières de la Chine, dans le cercle d'Orkouts, à seize cents lieues de Tobolsk, chef-lieu du gouvernement de Sibirie. Les deux mines auxquelles elle donne son nom renferment de l'argent et du plomb, et sont d'une richesse inépuisable. Elles sont situées à deux lieues de la ville, dans une plaine désolée, couverte pendant six mois de l'année de neige et de glace.

La mine principale a deux lieues de longueur. Une galerie d'environ quinze mètres de large la traverse dans toute son étendue; à cette galerie viennent en abouir d'autres d'une moindre importance; à gauche et à droite sont des cellules de différentes grandeurs, où les condamnés habitent avec leur famille. De distance en distance, sont des postes de soldats chargés de surveiller les habitants et de maintenir la tranquillité.

La règle est d'une grande sévérité. Enfouis sous terre à une profondeur de quinze cents mètres, les prisonniers ne voient le jour qu'à des intervalles très-éloignés, c'est-à-dire, lorsque le travail extérieur de la mine la réclame. Ce travail, lui-même, est une récompense qu'on accorde à ceux dont la conduite a été irréprochable.

Les seuls événements qui, de loin en loin, troublent la paix de ces lieux, sont une révolte ou une exécution. Les exécutions capitales se font d'une manière lugubre: à l'heure indiquée, sous les prisonniers sont rangés des deux côtés de la galerie

principale, à genoux, les mains attachées derrière le dos; une seule lumière brille dans l'espace; c'est celle qui doit éclairer les pas du patient et guider l'arme des soldats. A un signal donné, le malheureux s'avance au milieu de ses compagnons. Dans sa main droite est un Christ; dans sa main gauche une torche allumée; une corde lui entoure le cou; un prêtre le précède, récitant à haute voix des psaumes. Lorsqu'il est arrivé à l'extrémité de la galerie, on l'attache au poteau, puis on fixe la torche par terre, devant lui; un peloton de soldats, placés à quelques pas, fait feu. Les condamnés défilent devant le cadavre; après quoi, les travaux de la mine recommencent.

Au mois de février 1806, la jeune comtesse Olga et son père arrivèrent dans ces lieux avec un convoi de condamnés.

Lorsqu'il se vit transporté ainsi, sans avenir et sans espoir, dans le sein de la terre, le vieux comte se mit à fondre en larmes. Sa fille soutint son courage, et l'aïda à supporter son sort.

Le vieux comte d'Ungern-Sternberg mourut en 1808 après avoir reçu de sa fille, jusqu'à son dernier soupir, les soins les plus tendres et les plus empressés.

A. L.-Y.
(Le Droit.)

—La mort de M. Raoul, fabricant de limes renommé, qui vient de succomber, donne au *Journal de Paris* l'occasion de citer une anecdote pleine d'intérêt.

Napoléon, n'étant encore que premier consul, entendit parler avec le plus grand éloge de M. Raoul qui, par un nouveau procédé de fabrication pour les limes, nous avait affranchi d'un impôt que nous avions jusqu'alors payé à l'industrie anglaise, et, depuis, rendu l'Angleterre tributaire de la nôtre. Voulu constater par lui-même le mérite de l'in-

venteur et de l'invention. Napoléon mit dans sa poche une lime anglaise et se rendit incognito chez M. Raoul. Après quelques paroles fort brèves, le premier consul pria M. Raoul de lui montrer quelques-unes de ses limes. Il les examina fort attentivement, et, à plusieurs reprises, exprima sa satisfaction; puis, tirant de sa poche la lime anglaise qu'il avait eu soin d'apporter, il exprima le désir de s'assurer par une épreuve de la supériorité du nouveau procédé de M. Raoul. Celui-ci y consentit avec le plus grand empressement. Le premier consul introduisit successivement dans une gaine ou fourreau fait pour ce genre d'épreuve la lime anglaise et la lime française, et leur fit subir un assez long frottement. La première, en sortant, n'offrit plus qu'une surface parfaitement unie; la seconde, celle de M. Raoul, reparut intacte. "Bien! Monsieur! très-bien! voilà une belle conquête pour l'industrie française!" Ensuite, se rapprochant de lui, Napoléon ajouta: "Malheureusement vous avez affaire à un pays qui encourage peu les inventions utiles, qui désespère par son ingratitude ou son indifférence les hommes qui l'enrichissent du fruit de leurs méditations et de leurs travaux. Que n'allez-vous en Angleterre porter votre admirable invention? C'est là que vous seriez encouragé, magnifiquement récompensé! Quelle différence! Ils comprennent cela bien mieux que nous.—Moi! M., s'écria Raoul, que je vende mon secret aux Anglais! Ah! plutôt l'anéantir avec toutes ces limes que vous voyez-là!"

Napoléon, transporté, contint ses sentiments. "Eh bien donc! Monsieur Raoul, dit-il, permettez-moi au moins d'acheter deux ou trois de vos limes." Après les avoir payées et adressé quelques compliments à l'honorable industriel, il se retira.

Le lendemain, M. Raoul recevait cinquante mille francs avec un brevet d'invention et un local convenable pour l'exploitation de sa précieuse industrie.

DENTISTE.

LE DOCTEUR WATT offrent ses remerciements aux habitants de Québec et de ses environs, pour le patronage inattendu dont ils ont bien voulu l'honorer depuis qu'il est venu comme étranger dans cette ville, et espère par une attention stricte à procurer le bien-être et le confort à ses patients, mériter encore une part de la faveur publique. Il continue d'intercaler des Dents naturelles ou d'émail inaltérable, d'après des principes approuvés par les premiers Dentistes, Anglais et Américains, et promet que tous ceux qui se feront opérer à ses Chambres, no. 30, rue St. Louis, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, seront satisfaits.

Québec, 30 mai, 1844.

AVIS aux menuisiers et entrepreneurs.

LE soussigné étant établi au faubourg Saint-Roch, rue du Roi (King Street), no. 6, offre à vendre toutes sortes de Bois, plançons de pain blanc, pain rouge, chêne, orme; madriers, planches. Aussi, bois scies de toute proportion; le tout à des prix modérés. S'adresser au soussigné.

Québec, 30 mai, 1844.

Pax GINGRAS.

Province du Canada, }
District de Québec, } **BANQUEROUTE.**
In Re **THOMAS CASSIN**, de la cité de Québec, dans le comté et district de Québec, aubergiste, banqueroutier.

ÉTANT ordonné par **WILLIAM POWER**, écuyer, Juge de Circuit dans et pour le district de Québec susdit, en autant que l'assemblée des créanciers du dit Banqueroutier, annoncée pour avoir lieu au bureau de Robert Gairdner, écuyer, en la Basse-ville de la dite cité de Québec, le Lundi 15e jour d'avril dernier, et ajournée au Mercredi 24e jour d'avril dernier, devient nulle, que le Schérif appelle une assemblée des créanciers du dit Thomas Cassin "de novo", pour être tenue **VENDREDI** le **VINGT-ET-UN** de Juin prochain, à **ONZE** heures du matin, en la Cour de Justice, en la cité de Québec.

Conformément au dit ordre. Je donne avis public qu'une **ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS** du dit Thomas Cassin, aura lieu "de novo", aux temps et lieu susnommés.

WM. SEWELL, Schérif
Bureau du Schérif, 27 mai 1844.

Province du Canada, }
District de Québec, } **COUR DE BANQUEROUTES.**
En la Cité de Québec, ce 25 de mai, 1844.

In Re **JAMES JAMESON**, banqueroutier.

ORDONNÉ, sur motion en faveur de James Dinning, syndic des Biens et Effets du dit Banqueroutier, qu'une assemblée des créanciers du dit Banqueroutier, à laquelle les créanciers qui n'ont pas encore prouvé leurs dettes pourront le faire, et à laquelle il produira tous ses comptes et reçus touchant la succession du dit Banqueroutier, soit tenue **MERCREDI**, le 19e jour de Juin prochain, à **ONZE** heures du matin, en la Cour de Justice de cette Cité.

Signé, **W. POWER**,
Juge de Circuit.

Province du Canada, }
District de Québec, } **BANQUEROUTE.**

En la Cour du Commissaire des Banqueroutes pour le district de Québec, ce 19e jour d'Avril, 1844.

In Re **ALEXANDER BEGG**, Banqueroutier.

ORDONNÉ, sur motion de Hamby F. Cairns, écuyer, solliciteur des créanciers pétitionnaires, qu'une assemblée générale des créanciers du dit Alexander Begg, soit tenue en la Cour du dit Commissaire des Banqueroutes, en la cité de Québec, **JEUDI** le 20e jour de Juin prochain, à **ONZE** heures du matin.

Signé, **R. H. GAIRDNER**,
Commissaire des Banqueroutes.

PAR ENCAN.

Seront vendus, **MERCREDI** le **CINQUIÈME** jour de Juin prochain, les Effets Mobiliers de la faillite de Betsey Farrar, en son domicile, Haute-ville de Québec, rue St. Jean :

LES dits effets consistant en Meubles de ménage.

APRES-QUOI,

Son fonds de commerce, comprenant Harnais, Selles et une quantité d'outils et d'effets propres au métier de sellier. La vente commencera à **UNE** heure de l'après-midi.

Par ordre du syndic,

J. S. HILL, H. B. R.

Conditions—comptant.

Québec, 27 mai, 1844.

Rue St. Louis, No. 32.

COUR DE BANQUEROUTES.

Cité de Québec, 21 mai 1844.

In Re **BETSEY FARRAR**, Banqueroutière.

ORDONNÉ, sur motion de MM. Caron et Baillairgé, solliciteurs pour les créanciers pétitionnaires, que la seconde assemblée des créanciers de la dite Banqueroutière pour la preuve de dettes, et pour l'examen de la dite Banqueroutière, soit tenue en la cité de Québec, en la Cour de Justice, **MARDI** le **DEUX** juillet prochain, à **ONZE** heures du matin.

Signé, **W. POWER**,
Juge de Circuit.

Province du Canada, }
District de Québec, } **BANQUEROUTE.**

JAMES MCGILLIS, ci-devant de Beauharnais, dans le district de Montréal, maintenant résident dans la cité de Québec, marchand de bois.

Commission émanée par **WILLIAM POWER**, écuyer, un des Juges de Circuit dans et pour le dit district de Québec, et Commissaire des Banqueroutes pour le dit district, datée le 23e jour de mai 1844.

Une **ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS** sera tenue en la Cour de Justice, en la dite cité de Québec, **JEUDI** le 13e jour de Juin prochain, à **ONZE** heures du matin.

WM. SEWELL, Schérif.

Québec, 26 mai, 1844.

Encan de Meubles

Par encan sera vendu **MARDI**, le **QUATRE** Juin prochain, à **UNE** heure de l'après-midi, au magasin de **PIERRE** et **FRANÇOIS DROUIN**, no. 27, rue des Fossés, faubourg St. Roch :

TOUT leur fonds de meubles de ménage de leur fabrique tel qu'on pourra le voir en s'adressant sur les lieux.

Québec, 25 mai, 1844.

Province du Canada, }
District de Québec, } **COUR DE BANQUEROUTES.**
Cité de Québec, 22 mai, 1844.

In Re **ANDRÉ PARADIS** et **OVIDE PARADIS**, Banqueroutiers.

ORDONNÉ, sur motion de L. G. Baillairgé, écuyer, solliciteur des dits Banqueroutiers, qu'une assemblée publique des créanciers des dits Banqueroutiers pour l'allocation d'un certificat de décharge aux dits banqueroutiers, soit tenue en la Cour de Justice, en la Cité de Québec, **SAMEDI**, le **QUINZE** Juin prochain, à **ONZE** heures du matin.

Signé **W. K. McCORD**,
Juge de Circuit.

Eau-de-vie et Vinaigre.

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du navire **WARE**, parti de Charente le 8 avril dernier, en destination pour cette ville,

30 demi pipes Eau-de-vie de Cognac, Léger frères, garantie 4P 1839.
100 demi pipes Fine, Léger frères.
300 quarts Vinaigre blanc double clarifiée.
70 barriques dito ditto ditto.

21 mai 1844.

LÉGER frères.

Agence générale.

LE soussigné s'est établi comme agent général dans le Bureau ci-devant occupé comme tel, par Jean Langevin, écuyer, rue Ste. Famille (Côte de Léry), Haute-Ville.

Il est prêt à se charger de toutes affaires dans sa ligne, tel qu'Achats et Ventes de terres du gouvernement ou autres; Achats et Ventes de propriétés dans la ville; Préparation dans les deux langues de requêtes à Son Excellence en conseil, aux trois branches la Législature, aux divers départements et institutions publiques; Sommaires d'acte et leur enregistrement; Collection et distribution de rentes et autres deniers; Comptes courants, et relevés de livres de marchands. Il ne manquera pas d'activité et d'exactitude pour gagner de plus en plus la confiance publique.

H. TANGUAY.

N. B. Il s'occupe toujours et avec succès des réclamations des militaires.

Québec, 9 mai, 1844.

AVIS.

LE soussigné a été dûment élu syndic à la faillite de François Baby, de la cité de Québec, marchand.

E. L. MONTIZAMBERT,
Avocat.

Québec, ce 19e avril 1844.

Allen et Macrow,

Ci-devant de Londres, **PERRUQUIERS, BARBIERS ET PARFUMEURS.**

Québec, 45, rue St. Jean, Haute-ville, **SONT** toujours prêts toutes espèces d'ouvrage en cheveux pour messieurs et dames. Ils se rendront à la demeure des messieurs et des dames pour y exécuter leurs ordres.

Perruques exécutées à ordre.

23 mai, 1844.

MICHEL LAMONTAGNE, horloger et bijoutier-marchand, tient maintenant son atelier au no. 12, rue St. Jean, Haute-ville, propriété de M. Julien, en face de la rue du Palais.

1er mai, 1844.

LE DOCTEUR TOURANGEAU donne avis à ses pratiques et au public qu'il a établi sa demeure au no. 192, rue St. Vallier, paroisse de Saint-Roch de Québec.

4 mai, 1844.

A VENDRE OU A LOUER.
Près de l'église de Saint-Henri de Lauzon.

UNE grande maison en bon ordre, avec étable, remise, laiterie, hangar, jardin, etc. Cette maison étant habitée depuis 15 ans par un médecin, serait particulièrement avantageuse à quelque médecin qui désirerait demeurer à la campagne et y pratiquer la médecine.

S'adresser à **M. LOUIS MATHIEU**, fils, marchand, rue du Pont, faubourg Saint-Roch, ou au propriétaire.

J.-B. BLAIS,
Médecin.

23 avril 1844.

CARDES.

CONSTAMMENT à vendre, un assortiment complet de Cartes à moulin et à mains, de la manufacture "Beaver Works", Montréal.

Québec, 1er mai 1844.

Société.

LES soussignés donnent avis que s'étant adjoint **GEO. H. SIMARD** pour associé, leurs affaires se feront, à dater de ce jour, sous les noms et raisons de **METHOT, CHINIC** et Cie.

Québec, 1er mai 1844.

COMME il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'ordonner l'émanation de **LETTRES PATENTES**, sous le Grand Sceau de cette Province, datées à Kingston le 16e jour de Septembre 1843, m'accordant le privilège exclusif de manufacturer, employer et vendre certains ressorts de carrosses et autres voitures à roues par moi inventés, et ce pour l'espace de **QUATORZE ANS**, de la date précitée;

Je donne avis par les présentes que conformément à l'acte de Guillaume IV, ch. 34, je poursuivrai rigoureusement toutes personnes qui, dans cette partie de la Province du Canada, ci-devant le Bas-Canada, directement ou indirectement emploieront ou mettront en pratique la méthode de construire ces ressorts, tel que par moi inventés, ou qui en aucune manière les contrefont ou imitent, ou qui leur feront des additions, des soustractions ou autres changements afin de s'en prétendre les inventeurs.

ED. GINGRAS,
Carrossier, rue Ste. Ursule.

Québec, 6 avril, 1844.

CLOTURE D'ETABLISSEMENT.

Marchandises à bas prix, pour argent comptant.

EPARGNE DE 40 POUR CENT.

LE Soussigné se retirant du commerce, informe le public en général, qu'il commencera à vendre **MERCREDI** 29, et continuera pour un mois seulement, dans le hangar de **M. G. Lapointe**, rue St. François, de 25 à 40 pour cent au-dessous du prix coûtant, tout son fonds de belles marchandises dont l'étendue est considérable.

Pour argent comptant.

J. G. TOURANGEAU, Junr.

N. B.—Il avertit en même temps ceux qui lui doivent de régler immédiatement leurs comptes; autrement il sera obligé de les mettre entre les mains d'un avocat pour être recouvrés.

Québec, 27 Mai, 1844.

VENTES DU SOIR ET DU JOUR. Marchandises sèches de fantaisie et de fonds, coutelleries, papeteries, hardes, etc.

Par D. O'DOUD,

LES ventes du soir seront continuées les **LUNDIS** et **JEUDIS** de chaque semaine, commençant à **SEPT** heures chaque soir, et les ventes du jour commenceront à **DEUX** heures et demie le **JEUDI** de chaque semaine.

Tous les articles mis en vente seront vendus sans réserve pour argent comptant.

N. B.—Pour les particularités voir les affiches.—Québec, 18 mai 1844.

AU PUBLIC D'AMÉRIQUE.

L'AMÉLIORATION en tout ce qui regarde le bien-être de notre race est constamment en marche vers le perfectionnement et chaque jour apporte la solution d'un nouveau problème ou la découverte d'un secret qui soit rapport direct aux plus hautes destinées de l'homme. Si nous portons nos regards sur les 20 dernières années, comment l'esprit n'est-il pas poussé d'étonnement? Quels rapides progrès n'a pas fait la science, dans toutes les phases civilisées! Particulièrement dans ce qui regarde la santé et la maladie du système animal. Combien sont puissants et indispensables les moyens de guérir récemment découverts par la chimie! Combien l'imagination s'enflamme et l'admiration se grandit à la vue de ces découvertes qui approchent de la perfection, à l'époque où nous sommes. Par le moyen des savantes recherches de la physiologie, ou la science de la vie, et la pathologie des maladies prévalentes, on a acquis beaucoup de connaissances pratiques. Par la familiarité que l'on a acquise dans l'organisation, les éléments des tissus et la sculpture du système, on a cherché et on découvert des remèdes qui y sont parfaitement adaptés, neutralisent et chassent les matières morbides, cause de la maladie, et substituent la santé et le bien-être physique. La magnifique simplicité de ce mode de traiter les patients est suggéré que par la pathologie des maladies qui n'est pas seulement agréable pour le souffrant, mais encore et parfaite consonance avec les opérations de la nature, et satisfaisante aux yeux et aux raisons de tout esprit intelligent et réfléchi. C'est ainsi que la saïsepareille, combinaison scientifique des principes essentiels des substances végétales les plus gracieuses, opère sur le système. La saïsepareille est combinée avec les aides les plus salutaires les plus simples et les plus puissantes du règne végétal, et ses succès sans précédents pour ramener à la santé ceux qui étaient long-temps tombés sous le poids des maladies chroniques les plus pitoyables ont exalté sa réputation fournissant comme il le faut la preuve de sa valeur intrinsèque et le recommandant aux souffrants en termes que ne comprennent ceux qui souffrent. On désirait depuis longtemps dans la médecine un remède semblable à celui qui put agir sur le vivant, sur l'estomac, et sur les intestins avec toute la précision et l'efficacité de la préparation minérale, cependant sans aucun de leurs effets délétères sur les puissances vitales du système.

On appelle respectueusement l'attention du lecteur sur les certificats suivants: Quelque heureux que soient les résultats obtenus ci-devant par l'usage de cette incomparable médecine, cependant l'expérience de chaque jour nous montre des résultats encore plus extraordinaires. Ses propriétaires se glorifient de pouvoir dire qu'ils procurent une constante satisfaction de ce qu'ils ont les moyens de soulager un si grande somme de souffrances.

“Newark, N. J., 13 décembre, 1843.
Messieurs Sands,—Le langage ne saurait exprimer la reconnaissance que j'ai pour la manière dont vos remèdes ont opéré sur moi, une étrangère se courbant sous le poids de la plus accablante maladie, que la nature puisse souffrir. La maladie dont j'étais affligée a commencé par l'inflammation des yeux, dans l'année 1836, qui n'avait causé une cécité presque complète. J'avais été soignée pour ce mal, et guéri à la fin; mais les remèdes étaient tels qu'ils dévelopèrent des affections scrofuleuses sur mon bras gauche, auprès du coude.

La douleur s'étendait depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité de mes doigts, et mes souffrances ont été pendant deux ans au-delà de toute description. J'ai essayé différents remèdes et ai consulté différents médecins à New-York, et parmi eux le feu docteur Barthe, qui me dit que la maladie de mon bras était causée par la trop grande quantité de mercure que j'avais pris pour guérir l'inflammation de mes yeux.

Mes souffrances continuèrent, le mal se grandit, des tumeurs qui se formèrent dans l'espace de quelques mois donnèrent lieu à dix ulcères en différents endroits, en même temps, quelques-unes au-dessus et quelques-unes au bas du coude, et les odeurs qui en émanaient étaient telles qu'on ne pouvait demeurer dans l'appartement où j'étais; alors je fis appel à un autre médecin éminent qui me dit que l'amputation du bras était le seul moyen de sauver ma vie, qu'il était impossible d'amener la cure à un aussi grand mal. Mais comme je m'y opposai, il finit par me conseiller de faire usage du panacée de Swain, ce que je fis sans éprouver de changement. Pendant trois mois entiers je me vis incapable de porter la main à ma tête; les écoulements s'y mirent, putrifiant les os en différents lieux, et causant de profondes ulcérations dont j'eus à craindre la destruction du cerveau,—la tête m'enfla beaucoup, et j'eus des douleurs violentes; nombre de remèdes me furent administrés vainement.

Un an plutard, j'étais sévèrement malade d'une enflure de tout le corps depuis les pieds à la tête; j'étais sans force; le docteur m'avisait d'aller à l'hôpital; il ne comprenait pas mon mal. Depuis quelque temps je souffrais de points de côté, quelquefois si douloureux que j'avais

peine à respirer. Une toue impatiente me fatiguait sans cesse, ceci joint à toutes mes maux me rendait véritablement misérable. Telle, messieurs, avait été ma situation pendant sept ans, quand je fis usage de saïsepareille, mais comme j'avais perdu toute espérance, et ne voyais que la perspective d'une dissolution prochaine, j'étais peu encouragé à persévérer. La persuasion d'amis m'induisant à prendre de votre médecine, qui en peu de jours, produisit un changement notable dans mon système en général, en ramenant l'appétit, adoucissant les douleurs, et ranimant les forces; comme le succès inspira la confiance, je fus encouragé à continuer. Mes douleurs devenaient plus supportables, je recouvrais des forces, mes ulcères guérissaient, de nouvelles chairs se formaient, et une fois encore je conçus l'espoir d'un rétablissement. Voilà maintenant 2 mois que je fais usage de la Saïsepareille, et je suis un être tout différent. Le bras qui m'allait être amputé est parfaitement guéri, chose qui paraissait être impossible. C'est à peine que je puis en croire mes propres yeux, et pourtant le fait existe. Je jouis de mon bras comme autrefois, et l'état général de ma santé est meilleur qu'il n'a jamais été.

Santé! quel mot magique! combien de milliers l'ont cherchée en pays étranger, sous des cieux serins, et l'ont cherchée en vain! Et elle m'a été donnée alors qu'on me croyait condamnée à mourir! Et quand je sens dans mes veines le cours des pulsations de santé, de cœur et d'âme, je me porte avec une fervente gratitude vers l'auteur de toutes bénédictions qui a béni le remède qui m'a sauvé la vie et donné la santé. Certainement j'ai trouvé en vous les soins du bon Samaritain, après Dieu je vous suis redevable de la vie, par l'usage de votre incomparable Saïsepareille. La valeur d'une telle médecine est en dehors de tout prix, car elle vaut plus que de l'argent. J'ai été arrachée à la mort, je puis dire, car mes amis, et moi, nous croyions qu'il m'était impossible d'en revenir. Maintenant, messieurs, permettez moi d'exprimer un vœu en témoignage de ma juste reconnaissance des vertus de la Saïsepareille: Que les affligés en sentent et jouissent de la benigne influence qu'elle seule peut faire sentir, est le sentiment et le désir fervent de votre servante.

MARTHA CONLIN."

Je connais **MARTHA CONLIN**, et crois que tout ce qu'elle dit est parfaitement selon la vérité.

JOHN POWER,
Vicaire Général de New-York.

Recteur de l'église Saint-Pierre.
Donné à New-York, le 14 décembre 1842.

Je connais Martha Conlin et ai eu connaissance de son état de souffrances.

JOHN DUBOIS, évêque de New-York.

J'ai la plus grande confiance dans le témoignage donné par Martha Conlin, la connaissant depuis vingt années. Je suis prête à donner avec plaisir tout renseignement relatif à sa maladie à ceux qui le désirent.

SEUR ELISABETH, supérieure de l'asile des orphelins catholiques de la rue Prince de New-York.
14 décembre 1842.

J'ai confiance dans l'exposition faite par Martha Conlin, et j'ai une connaissance parfaite de la maladie qu'elle a eue.

E. P. PURDY,
14 décembre 1842.

Martha Conlin a réen dans ma famille les derniers 13 ans, et je certifie que l'exposition ci-dessus donnée par elle est correcte.

Mrs. MARY B. L. LLOYD,
Broadway Street, 804, New-York.

Le Saïsepareille de Sand a aussi l'effet d'amener la cure des maladies qui prennent origine du mauvais sang et de la condition désordonnée de la constitution générale, savoir: les éruptions dans toutes leurs espèces; rhumatisme; éruptions cutanées, pustule, biles, boutons ou pustules au visage, maladie chronique des yeux, dartres, teigne, élargissement en douleurs des os des jointures, ulcères, symptôme cyphtiques, symptômes dérivant de l'usage immodéré du mercure, désordres et autres maladies des femmes.

Préparé et à vendre par **A. B. SANDS & Co.** droguistes et chimistes, édifice de granit, 273 Broadway, coin de Chambers-Street, New-York, et à vendre par tous les droguistes des Etats-Unis. Prix, une piastre la bouteille.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que c'est la Saïsepareille de Sand qui opère constamment ces remarquables cures de maladies les plus difficiles à traiter auxquelles la nature humaine est sujette et de demander de la Saïsepareille de Sand et point d'autre.

John Musson et **Alexander Begg**, droguistes, ont été nommés agents spéciaux des propriétaires, pour Québec et ses environs; **John Holland & Co.**, et **Lymon & Co.** Montréal; **J. W. Brent**, Kingston; **Leslie Brothers** Toronto.—Québec, 1 juillet, 1843.